Châteauguay

Communiqué

COM14 **Pour diffusion IMMÉDIATE**

Châteauguay refuse d'adhérer à la formule de partage proposée par l'ARTM

Châteauguay, le 2 septembre 2026 – La Ville de Châteauguay s'oppose à la formule proposée pour répartir les contributions municipales au transport collectif entre les villes de la Couronne-Sud. Son application entraînerait une hausse importante de la facture pour Châteauguay, dont la contribution pourrait doubler au cours des prochaines années.

Lors de la séance du conseil municipal du 31 août, les élus ont adopté une résolution afin de signifier leur refus d'adhérer à cette formule. La MRC de Roussillon a également adopté une résolution en ce sens.

Pour la Ville, l'enjeu de fond dépasse toutefois la façon de répartir la facture entre les municipalités. Il concerne d'abord l'ampleur du déficit du transport collectif et le modèle de financement qui oblige les villes à en assumer une part croissante.

« Nous sommes prêts à payer notre juste part pour le transport collectif, mais la facture que l'on demande aujourd'hui aux municipalités d'assumer est beaucoup trop élevée. Avant de déterminer comment la répartir, il faut s'attaquer aux causes des déficits plutôt que d'en transférer la facture aux municipalités. Le financement et la gouvernance du transport collectif doivent être revus et la campagne électorale provinciale est une occasion importante d'obtenir des engagements et des solutions durables et équitables », souligne Éric Allard, maire de Châteauguay.

Une protection accrue des digues
Le conseil municipal a également adopté des modifications à la réglementation concernant notamment les quais et la protection des digues sur le territoire.

La superficie maximale permise pour un quai pourra dorénavant atteindre 30 m², comparativement à 20 m² auparavant, afin d'adapter la réglementation municipale aux modifications apportées à la législation provinciale.

La Ville resserre également les mesures visant à préserver l'intégrité des digues. Il sera notamment interdit d'y installer ou d'y entreposer des objets ou des équipements.

Ces modifications surviennent dans un contexte où de nouvelles exigences gouvernementales sont en vigueur et où la publication de nouvelles zones inondables est attendue cet automne. La Ville souhaite mettre en place toutes les mesures à sa disposition pour protéger et préserver les digues, qui jouent un rôle important pour plusieurs secteurs résidentiels du territoire.

Un terrain du corridor forestier Châteauguay-Léry protégé à long terme
Le conseil a autorisé la mise en conservation d'un terrain connu sous le nom de terre de Tho, situé dans le corridor forestier Châteauguay-Léry. Cette décision confirme la volonté de la Ville d'en assurer la protection à long terme par une servitude de conservation perpétuelle.

Réalisée en collaboration avec Héritage Saint-Bernard et Nature-Action Québec, la démarche permettra également à la Ville d'obtenir une aide financière de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Un nouvel accès à l'autoroute 30 à l'étude
La Ville réitère son appui au projet d'un nouvel accès à l'autoroute 30 à la hauteur de Léry, qu'elle avait déjà soutenu par résolution en juin 2022.

Le conseil appuie la démarche de la Ville de Beauharnois auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin que cette possibilité soit étudiée. Un tel accès pourrait contribuer à réduire la congestion, notamment sur la rue Principale à Châteauguay.

Près de 1 M$ pour la plantation d'arbres
Le conseil a également accordé un contrat de 967 600 $ sur trois ans afin de poursuivre la plantation d'arbres sur le territoire.
Sur
Quelque 250 arbres seront plantés dès cet automne, puis 800 arbres par année au cours des années subséquentes. Les secteurs et les essences seront déterminés en fonction de l'inventaire de la foresterie urbaine réalisé sur le territoire.

Renouvellement de la convention collective des techniciens de scène
Le renouvellement de la convention collective représentant les techniciens de scène de la Ville de Châteauguay a également été déposé lors de la séance. La précédente convention était échue depuis le 31 décembre 2024.

Le renouvellement de la convention collective des cols bleus demeure pour sa part en négociation. Il s'agit du seul groupe avec lequel la Ville n'a pas encore conclu d'entente. Les discussions reprendront en septembre.

– 30 –

À propos de la Ville de Châteauguay
Située à seulement 30 minutes de Montréal et à proximité de l'Ontario et des États-Unis, la Ville de Châteauguay compte plus de 53 000 habitants et figure parmi les trois villes les plus peuplées de la Rive-Sud. Sur ses 46,3 km², elle allie quartiers résidentiels accueillants, 73 parcs et espaces verts, un centre nautique, l'île Saint-Bernard, le refuge faunique Marguerite-D'Youville et le Centre écologique Fernand-Seguin, offrant aux citoyens un accès facile à la nature et aux loisirs. Son riche patrimoine et sa programmation culturelle variée contribuent à faire de Châteauguay un lieu vivant et attractif.

Châteauguay se distingue également par une économie en plein essor, avec plus de 1 050 entreprises et 14 000 emplois, tout en présentant un fort potentiel de développement commercial et industriel.

Pour en savoir plus, visitez ville.chateauguay.qc.ca

SOURCE :
Direction des communications et du bureau de l'expérience citoyenne
medias@ville.chateauguay.qc.ca | 450 698-3000 | ville.chateauguay.qc.ca